



Dotations de fonctionnement complémentaires 2015

Rapport n° CP/2015/361

Service gestionnaire :
Direction des collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

L'assemblée départementale est appelée à se prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 20 octobre 2014, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Viabilisation

La dotation de viabilisation doit couvrir les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Lingolsheim Galilée et de Rhinau ont sollicité une dotation complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant des crédits inscrits au budget du collège et le montant des dépenses de viabilisation pour la totalité de l'exercice.

Ces collèges ont respecté, lors de l'adoption de leur budget 2015, le montant recommandé par le Département pour leur viabilisation. Je vous propose d'allouer à ces établissements une dotation complémentaire de fonctionnement pour un montant global de **17 000 €**, réparti comme suit :

- LINGOLSHEIM Galilée : 15 000 € au titre de l'exercice 2015
- RHINAU : 2 000 € au titre de l'exercice 2014

II – Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie ayant plus de 5 ans d'âge, afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

Dans le cadre de ce dispositif, le collège Tomi Ungerer de Dettwiller sollicite l'aide financière pour le renouvellement de deux photocopieurs (administration et pédagogie).

Afin de permettre au collège Tomi Ungerer d'acquérir ces appareils, je vous propose de lui attribuer une dotation complémentaire forfaitaire de **6 500 €**.

III – Véhicules de service

Le collège André Maurois de Bischwiller sollicite une participation financière pour le renouvellement de son véhicule de service. En effet, l'état d'entretien et l'âge de ce véhicule (plus de 20 ans) nécessite son remplacement.

Je vous propose d'allouer au collège André Maurois une dotation complémentaire forfaitaire de **5 000 €** pour cette opération.

IV – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une dotation complémentaire pour l'acquisition de matériels spécifiques :

| | |
|---|-----------------|
| - DUTTLENHEIM une auto-laveuse pour l'entretien des sols | 1 386 € |
| - DRUSENHEIM réparation d'une chambre froide de la demi-pension | 1 737 € |
| - OBERNAI Europe réparation de divers équipements de la demi-pension (2 906 €) et des aspirateurs pour l'entretien des sols (1 507 €) | 4 413 € |
| - SARRE-UNION deux auto-laveuses, deux aspirateurs et trois chariots de ménage pour l'entretien des sols (9 929 €) et réparation du lave-vaisselle de la demi-pension (2 035 €) | 11 964 € |
| - STRASBOURG Esplanade une tondeuse à gazon autoportée et un broyeur pour l'entretien des espaces verts | 3 766 € |
| - STRASBOURG Sophie Germain deux auto-laveuses pour l'entretien des sols | 5 641 € |
| - SUNDHOUSE une auto-laveuse pour l'entretien des sols | 3 800 € |
| Total | 32 707 € |

| Code de l'enveloppe budgétaire | Imputation M 52 | Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports) | Crédits disponibles (non engagés) | Crédits proposés |
|--------------------------------|-----------------|--|-----------------------------------|------------------|
| 1172 | 65-65511-221 | 13 220 851,00 € | 539 333,90 € | 61 207,00 € |

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 61 207 € soit :

- 17 000 € au titre de la dotation complémentaire de viabilisation en faveur des collèges suivants :
 - . LINGOLSHEIM Galilée : 15 000 € (exercice 2015)
 - . RHINAU : 2 000 € (exercice 2014)

- 6 500 € au collège Tomi Ungerer de Dettwiller au titre de l'équipement en matériel de reprographie

- 5 000 € au collège André Maurois de Bischwiller pour l'acquisition d'un véhicule de service

- 32 707 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . DUTTLENHEIM : 1 386 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)
 - . DRUSENHEIM : 1 737 € (réparation d'une chambre froide de la demi-pension)
 - . OBERNAI Europe : 4 413 € (dont 2 906 € pour la réparation de divers équipements de la demi-pension et 1 507 € pour des aspirateurs destinés à l'entretien des sols)
 - . SARRE-UNION : 11 964 € (dont 9 929 € pour deux auto-laveuses, deux aspirateurs et trois chariots de ménage pour l'entretien des sols et 2 035 € pour la réparation du lave-vaisselle de la demi-pension)
 - . STRASBOURG Esplanade : 3 766 € (une tondeuse à gazon autoportée et un broyeur pour l'entretien des espaces verts)
 - . STRASBOURG Sophie Germain : 5 641 € (deux auto-laveuses pour l'entretien des sols)
 - . SUNDHOUSE : 3 800 € (une auto-laveuse pour l'entretien des sols)

Ces dotations complémentaires seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY